

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11 Avril 2012 à 18 heures 30 à la Mairie de Villerest

PRESENTS : Mrs DAVID Président, DUPIN Gilles et VIGNAND Vice-présidents
Mmes BRUNELIN, LAMOTTE, RAJOT, Mrs RONDARD, DARMET, TAMAIN, BISSUEL,
BERNARD, CHABERT, ROCHE, PARDON, LIONARD, DEMARE, MARCHET.

Absents excusés : avec procuration : Mme RIAMON pouvoir à Mr RONDARD, Mme GEAY
pouvoir à Mr DAVID et Mr PEPIN pouvoir à Mr TAMAIN

Absents excusés : sans procuration : Mr JOLIVET Marc

Personnes présentes du Grand Roanne Agglomération : Mmes SARLES, BOUTEILLE.

Délibération N° 1 Participation financière des collectivités membres du SMRBV

Comme il a été fait en 2011 et annoncé lors du dernier comité syndical, Monsieur le président propose de fixer le taux à 20 % qui servira à appeler les premiers montants de contribution.

En septembre nous appellerons le deuxième montant de contribution qui tiendra compte :
Du montant total des contributions des centrales fourni par l'état
Du montant de contribution des communes fixé lors de ce budget réévalué de 2%.

La méthode sera identique à l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents :

- **approuve cette décision**

Délibération N° 2 Approbation du budget primitif 2012

Monsieur le Président donne connaissance à l'assemblée, du projet de Budget Primitif de l'exercice 2012, et détaille chaque ligne du budget.

Mr le président informe le comité syndical que nous avons inscrit en recette la somme issue de l'ex TP à la hauteur de celle de 2011 majoré de 2%. Ce n'est plus que la seule recette.

Pour rappel le syndicat n'a plus à gérer les redevances assainissements et prestations PJJ aux communes.

En fonctionnement sont inscrits les montants habituels, salaire, charge, et provision.

En investissement, comme nous l'avons abordé en dernier comité, les montants sont essentiellement pointés sur les projets suivants :

- ▶ Projet sentier somme affectée pour finaliser : 160 000 €
- ▶ Projet renouvellement matériel règlement facture deuxième tracteur et prévision de remplacement véhicules.
- ▶ Port de Bully Mise aux normes d'accessibilité et rénovation 50 000 €
- ▶ Remplacement de petit matériel
- ▶ Provision pour dépenses imprévues

Ce budget a été soumis au vote qui a recueilli l'unanimité.

Délibération N° 3 Acquisition de matériel de signalétique pour les sentiers

Monsieur le président rappelle qu'il a reçu deux projets sur trois entreprises contactées pour l'acquisition de la signalétique des sentiers.

L'étude des deux dossiers a permis de retenir l'entreprise PIC Bois SA, ZI la Bruyère 01300 Bregnier Cordon pour un montant de 16527,78€ TTC (13819,22€HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents : autorise Monsieur le Président à signer le marché.

Délibération N° 4 Annulation de TVA

La trésorerie nous demande qu'une délibération soit prise pour acter notre choix en matière de TVA.

Monsieur le président propose qu'à partir du 1^{er} janvier 2012 il n'y ait plus d'assujettissement à la TVA sur la totalité des équipements.

Pour les dépenses d'investissement, la TVA sera obligatoirement récupérée par le biais du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents :

- approuve cette décision

QUESTIONS DIVERSES

Point sur Natura 2000 (présenté par G Dupin et B Vignand).

A plusieurs reprises il a été évoqué la prise en charge de Natura 2000.

Il est indiqué que sur 19 communes seul 14 sont dans le périmètre. En 2014, nouveau périmètre à valider.

Si le syndicat accepte le projet et décide de recruter un mi-temps, plusieurs personnes du comité se posent la question de l'engagement et du financement de ce poste.

Réponse : mi-temps financé à 100% par l'état sur 1 an renouvelable.

Qui va définir le profil de poste, le salaire ? le régime indemnitaire ? cnas ? le lieu de travail ? le PC, le secrétariat, téléphone etc...

Mr Dupin intervient et précise que jusqu'à présent il organise le travail des brigades vertes, que ce n'est pas le rôle des élus et qu'il souhaiterait vivement que la personne recrutée à ce poste puisse diriger et encadrer ces salariés.

Plusieurs personnes du comité demandent réellement s'il y a nécessité d'embaucher une personne. Une fois les sentiers terminés, le syndicat n'aura-t-il pas une personne de trop lors de la fin de ces derniers.

Mr Bissuel propose éventuellement qu'une personne soit mise à disposition à Saint marcel de Féline pour la fauche. A revoir.

Pour conclure cette discussion, il est envisagé de rencontrer les services de l'état. Mme Sarles indique que Mr Mathurin peut renseigner le syndicat sur la création de cet emploi, le financement etc.....

Sollicitation de Grand Roanne Agglomération.

Grand Roanne Agglomération sollicite le syndicat pour une mise à disposition d'une personne de notre équipe technique.

Jusqu'à ce jour GRA conventionnait avec la Ville de Roanne pour un partage de personnel en insertion utilisant les services de l'association Cause Commune. Pour des raisons juridiques, ceci ne peut plus se faire. GRA demande s'il est possible de trouver un accord avec le syndicat.

Mr David rappelle que le syndicat emploie 5 agents techniques, un à 35 h et 4 autres à 28 h. D'après les retours et suite au travail qui a été mené sur l'optimisation de nos entretiens, un agent semble être en trop. En parallèle les agents à 28 h souhaitent travailler 35 h ce qui est compréhensible (salaire mensuel et retraite).

Mme SARLES intervient et pense qu'une mise à disposition d'une personne au GRA serait éventuellement une solution pour le syndicat. La prise financière de ce poste par le GRA permettrait peut-être de passer tous les salariés à 35 heures.

La mise à disposition pour un an pose réflexion. Que devient le salarié au bout d'un an ? Il peut revenir, ce qui est un atout pour le salarié mais empêche de prendre une décision sur l'augmentation des heures pour les autres agents.

Mme SARLES informe le syndicat que si cette proposition ne leur convient pas, le GRA lancerait un avis de recrutement, avec définition du profil de poste et que les salariés du syndicat pourraient postuler.

La publication de ce poste est attendue.

Il est décidé de ne rein entreprendre pendant cette année.

Port de Bully.

Le Gérant du port de Bully demande à bénéficier d'une garantie de durée de bail supérieur au bail classique. La réponse de notre avocat est négative. Le syndicat ne veut pas s'engager sur des durées qui dépassent plusieurs mandats.

Pour rappel EPL est propriétaire du terrain qu'il ne veut pas céder car il est en zone inondable. Le Gérant demande des travaux. Mr David rappelle qu'une somme a été votée au budget pour la mise en conformité du port sous l'angle de l'accessibilité, augmenté de travaux d'entretien qui incombent au propriétaire.

Mr David redit au comité que l'agrandissement a été effectué sans permis par le Gérant et que le syndicat n'interviendra pas sur cette partie.

Ceci pose d'ailleurs un problème de redevance TLE, impôt foncier et taxe d'habitation non déclarée.

Mrs David et Dupin rencontreront le gérant des lieux après avoir pris contact avec l'avocat et les informeront du début des travaux. Ces travaux doivent être fait pour 2015 ils pourraient s'effectuer en deux tranches pour tenir compte des périodes d'activité touristiques.

DUP sentier.

Mr Dupin fait part au syndicat d'un recours de la part des propriétaires des terrains. Il s'agit d'un vice de forme. Le recours est dans un premier temps contre le préfet.

Une décision sera certainement à prendre avec les nouvelles données.

Bâtiment de stockage matériel.

Le syndicat loue à St Jodard un garage pour le rangement des matériels (tracteur, véhicules etc.). L'état des bâtiments est vétuste (pas d'eau etc...) et laisse penser que la situation ne peut pas durer éternellement.

Mr Le Maire de Saint Jodard annonce que le local va être démoli et envisage une construction individuelle.

Mrs Dupin et Vignand pensent qu'il faut deux lieux pour stocker le matériel notamment pour éviter des frais de déplacement (Cleppé-Villerest).

Le syndicat dispose de deux tracteurs et deux véhicules, de 5 agents et il serait souhaitable d'avoir deux équipes avec les mêmes moyens.

Mr Dupin demande à Mme Sarles si la commune de Villerest dispose de locaux à mettre à leur disposition ou des terrains où le Syndicat pourrait construire un garage.

Mr Dupin et Vignand proposent de travailler dans ce sens.

Communication- inauguration Sentiers.

Mr David rappelle que le syndicat est dans la dernière ligne droite pour les sentiers. Il faut donc envisager une inauguration. Trouver une date, sous quelle forme, avec qui et quels moyens de communication met-on en place.

La séance est levée à 20h 45.